

Rapport annuel 2004

La mission de la Société de protection des forêts contre le feu est d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela, au meilleur coût possible.

Table des matières

Conseil d'administration	4
Conseils régionaux de protection des forêts	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur des services administratifs	6
Rapport des vérificateurs	8
États financiers	
Résultats	9
Évolution des actifs nets	10
Flux de trésorerie	11
Bilan	12
Notes aux états financiers	13
Rapport du directeur général	18
Processus pour la composition des CRPF et du conseil d'administration 2003-2004	23
Incendies de forêt par mois et par cause 2004	24

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2004

Administrateurs au 31 décembre 2004

Claude LeBel, président
Denis Beaulieu, vice-président
Jacques Bélanger
Pierre Levac
Jacques Tremblay
Philippe Barette
Jacques Bray
Michel Deshaies
Yvon Gros-Louis
François Guay

Réjean Laberge
Guy Lavoie
Chantal Malenfant
Michel C. Ouellet
Yves G. Ouellette
André W. Paul
Fernand Potvin
Benoît Ross
Hubert Saint-Cyr

CONSEILS RÉGIONAUX DE PROTECTION DES FORÊTS

Membres représentatifs régionaux au 31 décembre 2004

OUEST

Hubert Saint-Cyr, président
Jacques Bray, vice-président
Philippe Barette
Alain Gosselin
Claude LeBel
Léon Bélanger
Maryse Bélanger
Gilles Brisson
Nicolas-Pascal Côté
Gilles Couturier
Gilles Fournier
Denis Gagné
Clément Giasson
Michel Godbout
Réjean Laberge
Pierre Moisan
Dominique Plourde
Lawrence Potvin
Benoît Ross

CENTRE

Guy Lavoie, président
Michel C. Ouellet, vice-président
Jacques Bélanger
Luc Richard
Cécile Tremblay
Éric Bouchard
Jean-Pierre Boudreault
Denis Descombes
Michel Deshaies
Gérard Gauthier
Mario Gibeault
François Guay
Éric Jacques
Ginette Lajoie
Paul Patry
Fernand Potvin
Lawrence Potvin
Denis Renaud
Gaétan Vallée

EST

Denis Beaulieu, président
Paul Lamirande
Guy Lavoie
Chantal Malenfant
Joseph Fortin
Yvon Gros-Louis
Gérald Landry
Rino Laplante
Stéphane Lapointe
Jean-François Mérette
Jean Nazair
Yves G. Ouellette
Patrick Simard
Claire Slater
Alain Viau
Charles Warren

André Lessard, directeur général
François Lanthier, directeur des services administratifs et secrétaire corporatif

Membres du comité exécutif 2004

Rapport du président

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a complété sa onzième année d'opérations. Le bilan de la saison de protection montre des statistiques nettement inférieures aux moyennes, les conditions météorologiques en étant principalement responsables. Totalisant 300 incendies et 258 hectares de forêt touchés dans la zone de protection intensive, l'année 2004 est remarquable.

La saison calme que le Québec a connue en ce qui a trait aux incendies de forêt a permis de prêter assistance aux autres provinces. Personnel, équipements de lutte et surtout avions-citernes ont été prêtés sur une période s'échelonnant sur deux mois. Mentionnons qu'entre le 18 et le 22 juillet, jusqu'à huit avions-citernes étaient affectés au combat des feux à l'extérieur du Québec.

Le contexte économique des dernières années a demandé une contribution importante des instances administratives de la corporation. Cette année encore, le contexte budgétaire a été au centre de nos discussions et le renouvellement des conventions collectives a requis notre attention. Ainsi, les membres du comité exécutif se sont réunis à 11 reprises et 3 rencontres du conseil d'administration ont été tenues.

Sur le plan des compressions budgétaires, le dernier exercice financier a soulevé les mêmes préoccupations qu'en 2003. En effet, au printemps, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a annoncé une réduction de sa contribution de 945 000 \$ entraînant une réduction totale de 1 396 000 \$ lorsque appliquée à l'ensemble des membres.

Nous avons été en mesure de rencontrer cette cible, notamment en comprimant certaines dépenses d'opération et en profitant d'une conjoncture favorable des revenus d'appoint et d'un redressement comptable relié à l'amortissement des CL-215T. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence le fait que les diverses mesures de restrictions appliquées depuis quelques années fragilisent sans cesse notre organisation de protection.

En ce qui concerne le coût total de protection, l'année 2004 a été très favorable pour les membres de la SOPFEU. Toutefois, en raison de l'interrelation entre le fonds de la cotisation générale et le fonds de la cotisation de suppression, il s'est présenté une problématique de déficit dans le fonds de la cotisation générale.

Devant cette situation, un comité formé de six administrateurs a été mis sur pied pour examiner l'ensemble du dossier et proposer des solutions au comité exécutif afin que ce dernier soit en mesure de présenter au conseil d'administration un budget qui aille dans l'intérêt de tous les membres et de la protection de la ressource forestière. Je me dois immédiatement de remercier messieurs Jacques Bélanger, Jacques Bray, Fernand Potvin, Hubert Saint-Cyr et Jacques Tremblay, ainsi que l'équipe de la direction de la SOPFEU, qui m'ont appuyé dans ce dossier.

Toujours dans l'optique de la recherche d'une meilleure efficacité, nous avons interpellé le Service aérien gouvernemental (SAG) afin de nous associer à leur démarche de réingénierie dans le cadre des travaux de modernisation de l'État. En fin d'année, nous avons convenu de former, dans un esprit de partenariat, deux groupes de travail pour optimiser la gestion des avions-citernes.

Dans le secteur santé et sécurité au travail, même si nous n'avons pas entièrement atteint nos objectifs d'amélioration, il n'en demeure pas moins que nous avons enregistré une amélioration sensible de tous nos indicateurs de performance.

En mars, dans le cadre des audiences de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique (Commission Coulombe), notre organisation ainsi que nos principaux défis ont été présentés aux commissaires. Le rapport de la Commission a tiré des conclusions positives à l'égard de la SOPFEU.

Dans le dossier du renouvellement des conventions collectives, nous sommes heureux de l'entente conclue avec le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) pour le renouvellement des conventions collectives des employés syndiqués des bases principales de Roberval et de Maniwaki. Ces nouvelles conventions viendront à échéance le 31 décembre 2008.

La prochaine année s'annonce tout aussi remplie. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés saisonniers des bases principales de Baie-Comeau et de Val-d'Or se poursuivront. Des travaux de réhabilitation de l'aéroport de Manic-5 seront effectués en vue d'améliorer le temps d'intervention des avions-citernes dans le secteur de l'île René-Levasseur.

L'implantation d'un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001:2000 demeure un des principaux dossiers, car l'objectif est d'obtenir notre certificat d'enregistrement en 2005.

La SOPFEU démontre une volonté certaine pour répondre aux attentes de ses membres en gardant toujours comme toile de fond la recherche du meilleur coût possible.

En terminant, je voudrais souligner la collaboration et l'intérêt de tous les administrateurs et de ceux et celles qui siègent aux conseils régionaux de protection. Je me dois de mentionner également l'appui et la disponibilité des membres du comité exécutif.

Un merci spécial à l'équipe de direction de notre Société ainsi qu'à tous les employés pour leur professionnalisme et leur dévouement.



Claude LeBel, ing. f.
Président du conseil d'administration

Rapport du directeur des services administratifs

Les états financiers de l'exercice commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2004 ont été vérifiés par la firme Brassard Carrier, Comptables agréés, S.E.N.C., dont les services avaient été retenus lors de la dernière assemblée générale annuelle tenue en mars 2004. Les états financiers sont annexés aux pages suivantes du rapport annuel. La présentation répond aux normes comptables prescrites aux organismes à but non lucratif. Les informations suivantes peuvent être également d'intérêt pour le lecteur.

États des résultats

Fonds d'administration général

Taux de la cotisation générale

	Au mètre cube		À l'hectare	
	2004	2003	2004	2003
Taux de base	0,3501 \$	0,3639 \$	0,3119 \$	0,3108 \$
Financement CL-415	0,0728 \$	0,0736 \$	0,0637 \$	0,0645 \$
TOTAL :	0,4229 \$	0,4375 \$	0,3756 \$	0,3753 \$

La cotisation générale a totalisé 32 773 000 \$ en 2004 comparativement à 33 891 000 \$ en 2003, soit une diminution de 1 118 000 \$. La cotisation générale initialement autorisée par le conseil d'administration était de 33 767 000 \$, soit 124 000 \$ de moins qu'en 2003. Puis, les administrateurs convenaient en juin 2004 de compressions des dépenses et de hausses de revenus entrant dans la détermination de la cotisation générale afin de réduire celle-ci de 994 000 \$. Un retour aux membres d'une somme supplémentaire de 402 000 \$ provenant du surplus d'exercice du SAG a complété l'exercice de réduction de la participation des membres totalisant 1 396 000 \$. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à la note 12 des états financiers.

Financement des avions-citernes CL-415

La participation des membres au financement des CL-415 se fait selon la méthode dite du mode tronqué alors que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs finance 81,6 % des coûts et les autres membres, 18,4 % :

	2004	2003
Ministre	11 934 000 \$	11 934 000 \$
Bénéficiaires	2 547 301 \$	2 559 554 \$
Propriétaires	143 699 \$	131 446 \$
Total	14 625 000 \$	14 625 000 \$

La répartition de la contribution entre les membres bénéficiaires et propriétaires est influencée par le territoire rattaché à ces catégories de membres.

Superficies et mètres cubes

La répartition de la superficie entre les trois catégories de membres est déterminante dans le calcul de la somme à cotiser à chacune de celles-ci. Les variations enregistrées entre la répartition prévue au moment du budget et les situations réelles causent des écarts dans les sommes perçues. Ainsi, l'attribution de la superficie entre les trois catégories de membres a varié de la façon suivante :

	Prévue Pour 2004	Réelle au 31 décembre
Ministre	59,96 %	59,95 %
Bénéficiaires	37,93 %	37,93 %
Propriétaires	2,11 %	2,12 %

Pour les membres bénéficiaires, le nombre de mètres cubes alloués, légèrement supérieur à la prévision budgétaire, a entraîné un surplus de cotisation de 42 555 \$ sur l'apport attendu de cette catégorie de membres. En ce qui a trait aux membres propriétaires, un déficit de

8 920 \$ est enregistré. Ces montants seront appliqués contre la cotisation générale de l'exercice 2005 pour ces catégories de membres.

Surplus du Service aérien gouvernemental (SAG)

Le surplus du Service aérien gouvernemental a été revu à 3 222 429 \$ pour leur exercice 2003-2004, notamment en raison de la révision de la durée de la période d'amortissement des CL-215 T de 15 ans à 20 ans et d'un ajustement de compte. De ce montant, 757 883 \$ ont été redistribués aux membres (poste : Surplus SAG distribué). Les membres ont également vu leurs contributions réduites de 481 750 \$ provenant du surplus SAG de 2002-2003.

De la somme retenue par la SOPFEU, 728 546 \$ ont servi au financement général du budget, 735 000 \$ pour combler la provision mauvaises créances 2003 et 1 001 000 \$ ont été affectés aux projets majeurs.

Autres revenus

Les autres revenus de l'année 2004 sont de 331 282 \$ et ils proviennent principalement de la surveillance de travaux et de l'aide apportée à la Colombie-Britannique et au Territoire du Yukon.

Dépenses

Le total brut des dépenses du fonds d'administration est de 53 751 104 \$ incluant le financement des CL-415 de 14 625 000 \$. Si on extrait les frais ayant servi au plan d'organisation, ils totalisent 38 549 504 \$ comparativement à 40 957 860 \$ en 2003, soit une diminution de 2 408 356 \$. Cette diminution provient notamment du poste « Salaires et vacances » en baisse de 1 178 696 \$, du poste « Loyers aéronefs et autres » en baisse de 463 144 \$ causé principalement par le carburant d'aéronefs. De plus, le poste « Fournitures, approvisionnements et entretien » diminue de 675 038 \$ en raison des vivres particulièrement. Cette situation est le résultat de mesures de compressions de dépenses mises en place en 2004, mais surtout de la saison connue qui a été exceptionnellement favorable à la forêt.

D'autre part, le montant jugé nécessaire pour provisionner adéquatement les créances douteuses a été moindre en 2004, passant de 734 880 \$ à 400 000 \$.

Les dépenses sont diminuées des « Frais imputés à la suppression ». Ce sont des frais pour des ressources (tels les hélicoptères sous contrats) comprises au budget régulier et qui, lors de leur utilisation au combat d'un feu, sont comptabilisés à la suppression. Ce revenu totalise 1 436 668 \$ en 2004, comparative-ment à 6 854 537 \$ l'an dernier. Ici, la saison de suppression connue en 2004 est la cause unique de cette situation. Cet état de fait vient anéantir les baisses de dépenses précédemment citées au fonds d'administration général. On notera cependant que les membres ont vu leur cotisation de suppression baissée. Les « Frais imputés aux projets » représentent, eux aussi, l'usage de biens et de services prévus au budget et affectés à des travaux facturés à des tiers.

Fonds de suppression

Taux de la cotisation de suppression

	Taux	
	2004	2003
Au mètre cube	0,0334 \$	0,149815 \$
À l'hectare	0,0297 \$	0,131996 \$

La cotisation de suppression finance les frais attribués à la lutte aux incendies de forêt. Une somme de 3 300 067 \$ a été facturée en 2004. Le coût comptabilisé pour la section intensive est de 3 119 673 \$ et celui pour la section sous protection restreinte est de 180 394 \$. La cotisation préliminaire de 0,06 \$ a généré un surplus de cotisation pour les membres qui a été appliqué en réduction de la cotisation générale 2005 pour les membres bénéficiaires et propriétaires et en crédit de compte pour le ministère.

Évolution des actifs nets

Surplus accumulé

L'exercice financier se termine par un surplus de 43 195 \$ comparativement à 1 126 000 \$ en 2003. Aucune réserve pour projet majeur n'est comptabilisée.

Fonds d'immobilisations

Ce fonds regroupe les bâtisses et les équipements sur lesquels un amortissement est généralement calculé. Les acquisitions 2004 totalisent 747 414 \$ dont 432 682 \$ étaient des achats prévus dans la cotisation générale 2004. Le solde représente les coûts en 2004 de la piste d'atterrissage de Bonnard qui a nécessité une somme supplémentaire de 314 732 \$, laquelle sera amortie sur les 9 années restantes de financement prévu.

Les biens acquis à partir de la cotisation générale servent aux réseaux de télécommunication, à l'informatique, à l'achat des tuyaux et pompes ainsi qu'à la rénovation de bâtisses. Le fonds d'immobilisations passe de 16 590 588 \$ à 15 868 542 \$ au 31 décembre 2004 en raison de l'amortissement du fonds qui dépasse les acquisitions.

Fonds des projets majeurs

Les activités du fonds des projets majeurs sont financées par le surplus non distribué de la SOPFEU. En 2004, les activités de ce fonds se résument ainsi :

Amortissement du financement - bâtisse et aéroport	136 557 \$
Mauvaises créances	400 000 \$
Autres projets (Formation, projet ISO, déficit actuariel, etc.)	628 633 \$
Total	1 165 190 \$

BILAN

Au 31 décembre 2004, l'encaisse est de 3 300 116 \$ et les comptes à payer de 5 477 100 \$, dont 1 611 702 \$ à court terme. Les comptes à recevoir s'élèvent à 1 052 815 \$. Ce montant est déduit de la provision pour mauvaises créances qui est de 114 685 \$ au 31 décembre 2004. La provision mauvaises créances était de 627 000 \$ au 31 décembre 2003. Elle a été augmentée de 400 000 \$ en 2004 et des comptes ont dû être radiés pour une valeur de 912 315 \$.



François Lanthier, CGA
Directeur des services administratifs

États financiers

Rapport des vérificateurs

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

Aux membres,

Nous avons vérifié le bilan de la SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU) au 31 décembre 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets, des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le

contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Brassard Carrier, COMPTABLES AGRÉÉS
Par : Bruno Brassard, & Associés inc.
(Bruno Brassard, CA)
Québec, le 31 janvier 2005

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

	Administration générale		Suppression	Immo.	P. majeurs	TOTAL	TOTAL
	2003	2004				2004	2003
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Cotisations générales	33 891 000	32 773 000			314 732	314 732	746 238
Cotisations immobilisations	(1 122 265)	(747 414)		747 414		747 414	1 122 265
Cotisations avions CL-415	14 625 000	14 625 000					
Cotisations spéciales		58 639					
Cotisations de suppression			3 300 067			3 300 067	14 970 751
	47 393 735	46 709 225	3 300 067	747 414	314 732	4 362 213	16 839 254
Projets Baie-James et Île d'Anticosti	588 911	576 600					
Locations	273 064	289 581					
Intérêts	224 994	247 065					
Autres revenus	686 268	331 282					
Surplus exercices SAG	3 059 750	3 222 429					
	52 226 722	51 376 182	3 300 067	747 414	314 732	4 362 213	16 839 254
CHARGES							
Salaires et vacances	14 342 201	13 163 505	592 908			592 908	3 589 369
Contributions de l'employeur	3 016 792	2 817 082	147 526			147 526	568 648
Déplacements, transports et communications	889 893	877 900					
Services professionnels et administratifs	963 616	1 092 611					
Loyers, aéronefs et autres	8 093 935	7 630 791	537 453			537 453	4 772 524
Avions-citernes	10 961 714	10 952 944	1 399 838			1 399 838	2 582 290
Fournitures, approvisionnements et entretien	2 689 709	2 014 671	351 571			351 571	1 862 085
Projets majeurs					628 633	628 633	661 980
Mauvaises créances	734 880				400 000	400 000	
Allocation pour frais généraux			142 428			142 428	903 019
Contractuels, municipalités et compagnies			128 343			128 343	692 816
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations				146 676		146 676	(12 593)
Amortissement des immobilisations				1 347 986		1 347 986	1 416 818
Frais de projets Baie-James et Île d'Anticosti	588 911	576 600					
Coût de financement des avions CL-415	14 625 000	14 625 000					
Amortissement des frais reportés (C.T.)					26 963	26 963	
Amortissement des frais reportés (L.T.)					109 594	109 594	74 624
	56 906 651	53 751 104	3 300 067	1 494 662	1 165 190	5 959 919	17 111 580
Frais imputés à la suppression	(6 854 537)	(1 436 668)					
Frais imputés aux projets	(109 982)	(107 952)					
Surplus SAG distribué	2 000 000	757 883					
Surplus SAG à distribuer	481 750						
	52 423 882	52 964 367	3 300 067	1 494 662	1 165 190	5 959 919	17 111 580
RÉSULTATS NETS	(197 160)	(1 588 185)	-	(747 248)	(850 458)	(1 597 706)	(272 326)

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

	Administration générale	Suppression	Immo.	P. majeurs	TOTAL	TOTAL	
	2003	2004			2004	2003	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDES AU DÉBUT	1 822 000	1 126 000		16 590 588	1 506 040	18 096 628	17 870 114
Réduction de cotisation				(125 000)	(125 000)		
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE	(197 160)	(1 588 185)		(747 248)	(850 458)	(1 597 706)	(272 326)
TRANSFERTS							
Au (Du) fonds d'administration	(498 840)	505 380			(505 380)	(505 380)	498 840
Produits de disposition - immobilisations				(18 393)	18 393		
Acquisitions d'immobilisations				43 595	(43 595)		
SOLDES À LA FIN	1 126 000	43 195		15 868 542	15 868 542	15 868 542	18 096 628

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

		2004	2003
		\$	\$
EXPLOITATION			
Résultats nets du fonds d'administration	(Résultats)	(1 588 185)	(197 160)
Résultats nets des autres fonds	(Résultats)	(1 597 706)	(272 326)
Réduction de cotisation	(Actifs nets)	(125 000)	-
Amortissement des immobilisations	(Résultats)	1 347 986	1 416 818
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	(Résultats)	146 676	(12 593)
Débiteurs (augmentation)	(Bilan-variation)	7 541 359	(4 497 839)
Stocks (augmentation)	(Bilan-variation)	26 990	(91 690)
Créditeurs (diminution)	(Bilan-variation)	(2 014 030)	2 315 392
		3 738 090	(1 339 398)
INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	(Note 6)	(791 009)	(1 122 265)
Dispositions d'immobilisations	(Note 6)	18 393	12 593
Augmentation des frais reportés	(Note 8)	(314 731)	(746 238)
Diminution des frais reportés	(Note 8)	109 594	74 624
		(977 753)	(1 781 286)
VARIATION DES LIQUIDITÉS			
		2 760 337	(3 120 684)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(Note 3)	539 779	3 660 463
TRÉSORERIE À LA FIN	(Note 3)	3 300 116	539 779

Bilan

au 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

		2004	2003
		\$	\$
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse		3 300 116	539 779
Débiteurs	(Note 5)	1 052 816	8 594 173
Stocks	(Note 7)	290 612	317 602
		4 643 544	9 451 554
IMMOBILISATIONS	(Note 6)	15 868 542	16 590 588
FRAIS REPORTÉS	(Note 8)	876 751	671 614
		21 388 837	26 713 756
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs	(Note 9)	5 477 100	7 491 128
ACTIFS NETS			
Surplus			
Fonds d'administration	(E.A.N.)	43 195	1 126 000
Fonds des projets majeurs (Surplus non distribué)	(E.A.N.)	-	1 506 040
		43 195	2 632 040
Fonds investis en immobilisations	(E.A.N.)	15 868 542	16 590 588
		15 911 737	19 222 628
		21 388 837	26 713 756

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

1. Statut et nature des activités

La corporation, constituée en vertu de la 3^e partie de la Loi des compagnies du Québec, a pour mission la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt.

2. Comptabilité par fonds affectés

La Société utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds des cotisations générales se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais généraux d'opération de la corporation.

Le fonds des cotisations de suppression se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais relatifs à l'extinction des incendies forestiers.

Le fonds des immobilisations se réfère aux sommes nécessaires pour acquérir les immobilisations, les financer et les amortir sur leur durée de vie utile.

Le fonds des projets majeurs se réfère au surplus non distribué et aux projets réalisés à même ce surplus non distribué.

Les revenus de ces fonds sont constatés durant l'exercice où ils sont facturés.

3. Trésorerie

La trésorerie de la Société regroupe les postes du bilan qui constituent les liquidités à court terme. Ces postes sont : l'encaisse ou le découvert bancaire, les placements temporaires et la marge de crédit utilisée.

4. Marge de crédit

Marge de crédit utilisée

2004	2003
\$	\$
-	-

La Société détient une marge de crédit, renouvelable annuellement, autorisée au montant de 1 500 000 \$ et de 4 500 000 \$ en période de pointe du 15 mars au 31 mai et du 15 septembre au 31 octobre auprès de la Banque Royale du Canada au taux préférentiel, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

5. Débiteurs

	2004	2003
	\$	\$
Cotisations à recevoir	772 689	8 725 135
Autres comptes à recevoir	51 133	215 331
Provision pour mauvaises créances	(114 685)	(627 000)
Frais reportés à court terme (1)		26 963
Taxes à recevoir	343 679	253 744
	1 052 816	8 594 173

(1) À la création de la Société, il avait été prévu que le financement des bâtisses se ferait à partir d'hypothèques amorties sur 5 ans. Au 31 décembre 1994, un montant de 511 963 \$ restait à financer et était inscrit comme hypothèque à recevoir. Par la suite, le fonds de roulement le permettant, l'hypothèque n'a pas été contractée. Il est maintenant prévu que la radiation de ce compte à recevoir sera effectuée sur 8 ans, à partir de 1997, en amortissant ce montant dans le fonds des projets majeurs à titre de frais reportés.

6. Immobilisations

	2003	Acquisitions	Dispositions	2004
	\$	\$	\$	\$
COÛT				
Terrains	210 455	-	-	210 455
Bâtisses	5 809 660	77 718	-	5 887 378
Bâtisses terrains loués	4 667 148	-	-	4 667 148
Équipement de communication	9 114 878	213 508	344 582	8 983 804
Ameublement de bureau	490 448	4 205	17 706	476 947
Piste atterrissage	746 238	314 731	-	1 060 969
Équipement informatique	2 197 078	97 035	85 654	2 208 459
Équipement de suppression	5 524 510	83 812	78 226	5 530 096
Matériel roulant	416 800	-	102 000	314 800
	29 177 215	791 009	628 168	29 340 056
AMORTISSEMENT ACCUMULÉ				
Bâtisses	1 409 317	177 568	-	1 586 885
Bâtisses terrains loués	1 877 379	195 655	-	2 073 034
Équipement de communication	4 332 712	476 210	217 759	4 591 163
Ameublement de bureau	236 874	24 916	11 189	250 601
Piste atterrissage	14 925	35 547	-	50 472
Équipement informatique	1 794 016	134 592	82 716	1 845 892
Équipement de suppression	2 505 444	303 218	49 435	2 759 227
Matériel roulant	415 960	280	102 000	314 240
	12 586 627	1 347 986	463 099	13 471 514

6. Immobilisations (suite)

	2003	Acquisitions	Dispositions	2004
	\$	\$	\$	\$
VALEUR NETTE				
Terrains	210 455	-	-	210 455
Bâtisses	4 400 343	(99 850)	-	4 300 493
Bâtisses terrains loués	2 789 769	(195 655)	-	2 594 114
Équipement de communication	4 782 166	(262 702)	(126 823)	4 392 641
Ameublement de bureau	253 574	(20 711)	(6 517)	226 346
Piste atterrissage	731 313	279 184	-	1 010 497
Équipement informatique	403 062	(37 557)	(2 938)	362 567
Équipement de suppression	3 019 066	(219 406)	(28 791)	2 770 869
Matériel roulant	840	(280)	-	560
	<u>16 590 588</u>	<u>(556 977)</u>	<u>(165 069)</u>	<u>15 868 542</u>
Amortissement de l'exercice	1 416 818			1 347 986
Acquisitions de l'exercice, au coût	1 122 265			791 009
Dispositions, au prix de disposition	12 593			18 393

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon les méthodes et taux annuels suivants, à l'exception des acquisitions de l'exercice qui sont amorties au demi-taux.

Bâtisses	Dégressif	4 %
Bâtisses terrains loués	Linéaire	Durée du bail
Équipement de communication	Dégressif	10 %
Ameublement de bureau	Dégressif	10 %
Piste atterrissage	Dégressif	4 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Équipement de suppression	Dégressif	10 %
Matériel roulant	Linéaire	10 %

7. Stocks

	2004	2003
	\$	\$
Barils, carburant et retardants	<u>290 612</u>	<u>317 602</u>

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre | Les notes font partie intégrante des états financiers

8. Frais reportés

	2004	2003
	\$	\$
Solde au début	671 614	-
Augmentation de l'exercice	314 731	746 238
Amortissement de l'exercice	(109 594)	(74 624)
Solde à la fin	876 751	671 614

Au cours de l'exercice 2003 et 2004, les administrateurs de la Société ont décidé de reporter sur 10 ans les cotisations relatives au coût de construction d'une piste d'atterrissage au montant de 1 060 969 \$. Ce montant sera amorti dans le fonds des projets majeurs en cotisant les membres de la façon suivante : 74 624 \$ en 2003 et 109 594 \$ pour les années 2004 à 2012.

9. Crédoiteurs

	2004	2003
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	1 611 703	4 904 252
Salaires et vacances	1 248 688	905 126
Cotisations à rembourser aux membres	2 616 709	-
Surplus du SAG reçu d'avance	-	1 200 000
À payer aux membres (surplus SAG)	-	481 750
	5 477 100	7 491 128

10. Engagements

La Société est liée par divers contrats de location. Ces engagements, pour les cinq prochains exercices, se répartissent comme suit :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant	2 515 895	1 585 388	1 341 496	1 176 934	134 495	6 754 208

11. Organisme satellite

La Société participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par la SOPFEU.

12. Cotisations générales

	2004	2003
	\$	\$
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	19 639 069	20 375 012
Bénéficiaires	12 432 437	12 855 683
Propriétaires	701 494	660 305
	32 773 000	33 891 000

13. Cotisations de suppression

	INTENSIVE	RESTREINTE	TOTAL	
	\$	\$	\$	
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	1 828 998	148 333	1 977 331	8 922 477
Bénéficiaires	1 155 758	30 350	1 186 108	5 463 295
Propriétaires	65 213	1 711	66 924	280 619
Tiers	69 704	-	69 704	304 360
	3 119 673	180 394	3 300 067	14 970 751

14. Frais de suppression

	2004	2003
	\$	\$
FRAIS RÉCUPÉRÉS		
Salaires et vacances	518 562	1 903 446
Contributions de l'employeur	147 526	568 648
Aéronefs contrats	432 296	2 512 753
Fournitures, approvisionnements et entretien	195 856	966 672
Allocation pour frais généraux et administratifs	142 428	903 019
	1 436 668	6 854 538
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES		
Salaires, vacances et avantages sociaux	74 346	1 685 923
Location d'aéronefs	105 157	2 259 771
Avions-citernes	1 399 838	2 582 290
Fournitures, approvisionnements et entretien	155 715	895 413
Contractuels, municipalités et compagnies	128 343	692 816
	1 863 399	8 116 213
	3 300 067	14 970 751

Rapport du directeur général

Revue générale

Le bilan de la saison de protection 2004 montre des statistiques nettement inférieures aux moyennes. Avec un total de 300 incendies et 258 hectares de forêt affectés dans la zone de protection intensive, nous comptons le plus petit nombre d'incendies et d'hectares depuis 1928.

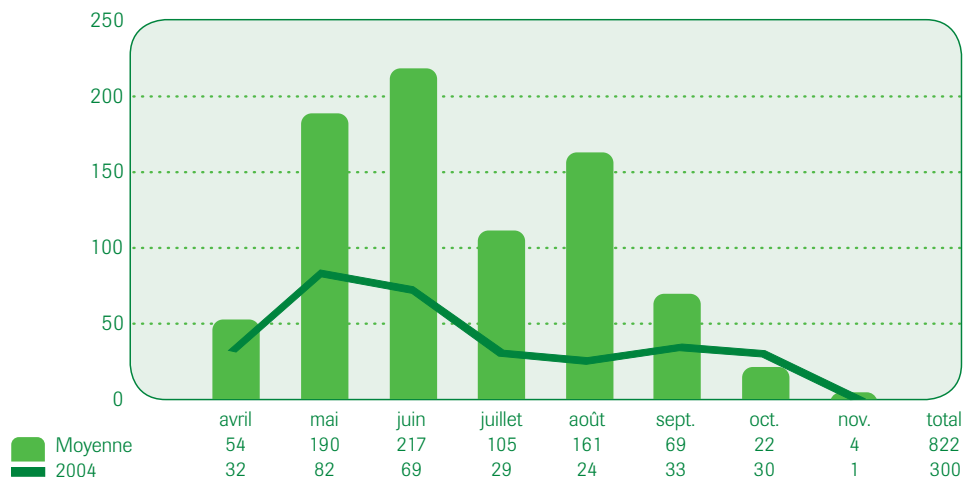
Fait notable de la saison, aucune mesure préventive d'importance telle que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, la restriction des heures de travail en forêt ou la fermeture de la forêt n'a été mise en application. Les conditions météorologiques estivales n'y sont pas étrangères.

Par ailleurs, en vertu de l'Accord d'aide mutuelle en cas d'incendie de forêt, le Québec a répondu favorablement à plusieurs demandes de prêt de ressources provenant de l'Alberta, du Territoire du Yukon, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique. Quelque 160 ensembles de motopompes et 3050 tuyaux ont été expédiés en Colombie-Britannique dès la fin du mois de juin. Plusieurs avions-citernes, deux avions bimoteurs et aéropointeurs ont également répondu à l'appel des autres provinces en cours d'été.

Incendies de forêt

Section intensive

Comparaison à la moyenne (1994-2003)



Mais au-delà des opérations normales, cette saison exceptionnelle nous aura permis d'investir du temps et de réaliser des activités sur un tout autre aspect de la gestion de la

SOPFEU : l'implantation d'un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001:2000 dont l'enregistrement est prévu en 2005.





Territoire protégé

Forêts publiques allouées

Propriétés privées (plus de 800 hectares),
conventions de gestion territoriale et conventions d'aménagement forestier

Forêts publiques non allouées et petites propriétés privées

Total

	1 ^{er} janvier 2004		31 décembre 2004	
Forêts publiques allouées	39 957 906	75,9 %	39 957 906	75,9 %
Propriétés privées (plus de 800 hectares), conventions de gestion territoriale et conventions d'aménagement forestier	2 232 836	4,2 %	2 234 615	4,2 %
Forêts publiques non allouées et petites propriétés privées	10 475 090	19,9 %	10 473 311	19,9 %
Total	52 665 832		52 665 832	

Qualité et amélioration continue

Établie en fonction de sa mission, la politique qualité engage la SOPFEU à prendre les moyens pour réaliser son mandat de prévention, détection et suppression des incendies de forêt en tenant compte des attentes générales de ses clients et en comprenant leurs besoins spécifiques afin de leur offrir une prestation de service qui réponde à leurs exigences et les dépasse.

Les attentes générales des clients

- Prévenir et viser moins de 650 incendies de causes humaines annuellement
- Détecter tout incendie avant qu'il ne franchisse 0,5 hectare
- Intervenir dans l'heure suivant la découverte de l'incendie
- Maîtriser l'incendie sur tout son périmètre avant 10 h
- Éteindre l'incendie avant qu'il n'atteigne 3 hectares
- Fournir des services de qualité où le contrôle des coûts s'exerce rigoureusement
- Favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire à l'accomplissement des tâches
- Privilégier le respect de l'environnement dans l'exécution des opérations

Les moyens privilégiés pour satisfaire aux attentes des membres sont la mise en œuvre d'un système de management de la qualité (SMQ) incluant l'établissement et la réalisation d'objectifs qualité classés en trois catégories : les objectifs opérationnels, les objectifs corporatifs d'amélioration et les objectifs d'amélioration par processus. Par cette démarche, la SOPFEU démontre son aptitude à accroître la satisfaction de ses clients en leur fournissant un service conforme à leurs exigences. Selon les experts consultés, la SOPFEU pourrait bientôt être un des premiers, sinon le seul

organisme de protection des forêts contre les incendies au monde, à avoir une certification ISO de ses opérations.

• Les objectifs opérationnels

Les objectifs de qualité permanents que se fixe la SOPFEU ont été déterminés en fonction des attentes de ses clients et de leurs exigences. En 2004, 94 % des incendies ont été détectés en deçà de 0,5 hectare et dans 79 % des cas, l'attaque initiale a été réalisée dans un délai d'une heure. L'objectif de la maîtrise avant 10 h a été respecté à 91 % alors que 94 % des incendies ont été éteints avant qu'ils ne dépassent 3 hectares. Du côté de la prévention, l'objectif est de maintenir le nombre d'incendies de causes humaines en deçà de 650 et la saison 2004 en compte 265.

• Les objectifs corporatifs d'amélioration

L'amélioration continue est une notion omniprésente dans toutes les sphères d'activités de la SOPFEU. Depuis 1996, bien avant l'implantation d'un système de management de la qualité (SMQ), la SOPFEU fixe annuellement un plan d'amélioration de ses activités.

La SOPFEU élabore son plan d'amélioration afin d'assurer un perfectionnement continu de ses opérations. Issues de suggestions apportées lors des assemblées des Conseils régionaux de protection des forêts (CRPF), de rencontres avec la Direction de la conservation des forêts du MRNFP et d'évaluations de son personnel, des pistes d'amélioration sont inscrites au plan. Chaque piste d'amélioration est accompagnée d'un objectif qualité et le tout fait l'objet d'un suivi mensuel.

Le plan 2004 comportait 15 projets et globalement nous avons atteint nos objectifs en regard de ces projets.

Trois activités ont été réalisées dans le cadre de la santé et sécurité du travail. Dans le dossier des ressources des membres, plusieurs projets pilotes ont été mis en œuvre. On retrouve, parmi ceux-ci, les inspections des équipements forestiers par les membres en accordant une valeur ajoutée à cette activité, l'amélioration de la circulation des croquis de feux entre la SOPFEU et ses membres et, finalement, la mise en place de panneaux informant le public de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

De plus, on a procédé à la réfection de la piste de Bonnard afin d'en améliorer le compactage. Le groupe de travail a poursuivi la réflexion sur l'intervention des avions-citernes dans l'Est de la province, en documentant de façon spécifique l'aspect retour sur les investissements. L'alternative privilégiée par le groupe de travail serait la réfection d'une piste à Manic-5, capable de desservir les avions-citernes.

• Kaizen : une technique d'amélioration

Le Kaizen est une méthodologie qui favorise l'amélioration continue par la résolution de problèmes en équipe. Un chantier ne dure souvent que quelques jours à quelques semaines et s'attaque de façon intensive à un problème spécifique. Cette méthode met l'accent sur la participation autant des employés que des gestionnaires dans la recherche de solutions rapidement applicables. L'approche amène l'équipe à identifier les bonnes choses à faire (efficacité) de la bonne manière (efficience), favorisant ainsi la réduction directe des coûts par l'élimination de la « non-valeur ajoutée » ou encore l'amélioration de la productivité des opérations.

Dans le cadre du contexte budgétaire actuel, la SOPFEU a entrepris une démarche Kaizen dans le but d'identifier des avenues de réduction des coûts d'opération. À la suite de rencontres, les directeurs ont identifié des cibles de réduction de coût à être analysées en chantiers Kaizen. Trois autres de ces chantiers ont été réalisés en 2004.

Le premier chantier s'est tenu en avril et il portait sur les critères de déploiement hélicoptère. Rapidement, des recommandations du chantier ont été mises de l'avant telle une grille de déploiement révisée. Le second a eu lieu en octobre et il concernait l'aviation. Le nombre d'avions-citernes, la flotte d'hélicoptères et l'aéropointage ont été au centre des discussions. À la lumière de ces dernières, la flotte d'hélicoptères sous contrat passera en 2005 de 13 à 11. Le troisième chantier sur les équipements s'est déroulé en novembre. Le groupe a recommandé, entre autres, d'abaisser graduellement l'inventaire des motopompes et des tuyaux.

Ressources humaines

En 2004, l'effectif de la SOPFEU comptait 151 postes réguliers et 281 postes saisonniers.

La prévention des accidents du travail constitue une préoccupation constante. Pour donner suite à une analyse qui a permis d'identifier les priorités de l'entreprise, une formation sur le soulèvement des charges destinée aux pompiers forestiers et aux agents de protection a été complétée. En outre, l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) a accepté de conduire la recherche relative aux effets de la fumée des incendies de forêt sur les voies respiratoires des pompiers forestiers.

La diffusion mensuelle de capsules d'information en santé et sécurité s'est poursuivie en 2004. Pour une première fois, une journée consacrée à la santé et sécurité du travail a eu lieu en avril réunissant tous les cadres supérieurs de la SOPFEU. Cette rencontre, qui avait pour but d'assurer une meilleure synergie des activités en santé et sécurité du travail dans chacune des bases de la SOPFEU, a été fort appréciée et se répétera annuellement.

Dans le cadre de son plan d'amélioration, la SOPFEU avait l'objectif de réduire l'ensemble de ses indicateurs (fréquence, fréquence totale, gravité, gravité totale, taux OSHA) de 20 % par rapport à 2003. Cet objectif fut atteint en partie. À titre d'exemple, la réduction du taux OSHA a été de 14 %, portant le taux à 6,0 comparé à 7,0 pour 2003. Malgré ces bons résultats, il importe d'intensifier les efforts en prévention et en sensibilisation du personnel en matière d'accidents du travail.

Au chapitre des relations du travail, l'année fut très active puisque les 6 conventions collectives applicables au personnel saisonnier étaient échues le 31 décembre 2003. Plusieurs séances de négociations ont été tenues avec les 3 syndicats affiliés au Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, d'abord au niveau local en ce qui a trait aux dispositions dites normatives puis à une table regroupée pour les clauses monétaires. Au début octobre, les employés ont accepté la recommandation soumise par le conciliateur. Les conventions viendront à échéance le 31 décembre 2008.

Concernant les négociations avec le syndicat des bases de Baie-Comeau et de Val-d'Or affilié à la Confédération des syndicats nationaux, elles se sont poursuivies tout au cours de l'année sans pouvoir en venir à une entente. Il en est de même pour le personnel saisonnier relevant de la base de Bonaventure affilié au Syndicat international des métiers alors que l'intervention d'un conciliateur s'est avérée infructueuse. Des efforts seront mis de l'avant afin d'arriver à une entente avec ces 3 syndicats avant le début de la saison d'opération 2005.

En matière d'équité salariale, la démarche reste toujours à compléter pour un programme.

La SOPFEU s'est conformée aux exigences de la Loi sur le harcèlement psychologique au travail en se dotant d'une politique et d'un mécanisme de traitement des plaintes.

Prévention

La sensibilisation et l'éducation du public jouent un rôle majeur dans la prévention des incendies de forêt. Dans cette optique, plusieurs activités ont marqué l'année 2004.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), le guide Internet d'information «PareFEU» a été conçu. Ce guide donne plusieurs conseils aux municipalités et aux propriétaires de résidences et de chalets situés à proximité de la forêt pour diminuer les risques liés aux incendies de forêt. Ce dernier est disponible depuis avril 2004 sur le site Internet du MRNFP.

Plus de 560 contacts et entrevues ont été réalisés avec les médias et plusieurs reportages ont été écrits et diffusés. Près de 300 médias et partenaires ont reçu quotidiennement le « danger d'incendie » qu'ils diffusent par la suite à la population. Le danger d'incendie est aussi disponible sur le site Internet durant toute la saison de protection. Les premières séquences du documentaire « Pompiers boréaux » ont été tournées, le projet se poursuivra en 2005.

Grâce à des activités d'éducation et de sensibilisation telles que celles tenues au Salon National du Grand Air à Montréal, ou encore l'exposition « Gardiens de la forêt » à la Maison

de l'arbre du Jardin botanique de Montréal, la SOPFEU a obtenu une visibilité auprès de plus de 145 000 personnes. De plus, près de 80 000 personnes à la recherche d'information se sont rendues sur le site Internet de la SOPFEU.

Détection

Pour être informée le plus rapidement possible de tout début d'incendie, la SOPFEU mise sur deux activités principales, à savoir la réception des rapports de fumée par téléphone et l'exécution des plans de patrouille aérienne. La surveillance aérienne effectuée par les 32 avions de patrouille est un des moyens que la SOPFEU utilise pour protéger l'immense territoire couvert par les forêts du Québec.

En résumé, les avions de détection de la SOPFEU ont survolé le Québec à 941 reprises pour un total de 2 615,1 heures de vol. Ce total est de loin le plus bas jamais enregistré depuis la création de la SOPFEU. La moyenne des 10 dernières années s'élève à 6 929 heures de vol.

Aéronefs de lutte

Pour soutenir efficacement ses équipes terrestres, la SOPFEU bénéficie du support de 13 hélicoptères sous contrat soit 3 moyens-porteurs, 6 intermédiaires et 4 de type léger. Ces aéronefs sont utilisés au transport du matériel et des équipes de suppression ainsi qu'au largage d'eau. Une flotte de 14 avions-citernes, dont 10 appareils turbopropulsés (8 CL-415 et 2 CL-215T) et 4 avions à pistons (CL-215), s'ajoute à cette liste. Ces aéronefs sont dirigés par des aéropointeurs qui utilisent 8 avions bimoteurs sous contrat pour coordonner les opérations aériennes.

Télécommunications, système informatique et météorologie

Dans le domaine des télécommunications, des rencontres ont eu lieu avec la Direction générale des technologies de l'information et des communications (DGTIC) portant sur le projet Réseau national intégré en radiocommunications (RENIR). Ce programme pourrait entraîner des changements importants sur nos modes d'opération ainsi que sur les coûts dans le futur. Pour l'instant, la SOPFEU opère ses réseaux et s'assure du meilleur rendement par un entretien régulier des équipements et des sites. Dans ce cadre, une réfection majeure a été apportée au pylône de Rivière Brodeuse en raison des dommages subis lors d'un épisode de verglas.

Le développement du Système d'information administrative (SIA) est terminé et la formation des usagers s'est déroulée à l'automne alors que l'implantation s'est faite à la fin de l'année. La mise en opération s'est concrétisée dès le 1^{er} janvier 2005. Une réorganisation administrative des développements informatiques a eu lieu en fin d'année.

Nous avons continué d'apporter des améliorations au Système d'information sur les incendies de forêt (SIIF) et poursuivi le déploiement de l'application Citrix pour regrouper sur l'ensemble des serveurs réseaux tous les logiciels. Nous prévoyons compléter le tout en 2005. Dans le cadre de notre SMQ, une action préventive est en cours afin de trouver une solution de relève du réseau en cas de non-disponibilité de ce dernier.

La mise à niveau des équipements de 11 stations météorologiques automatiques a été rendue possible grâce à la collaboration d'Hydro-Québec qui partage les frais d'installation et d'opération de ce projet. Trois nouvelles stations automatiques se sont ajoutées au réseau : deux dans la zone de protection intensive et une dans la restreinte. Conséquent à une décision administrative d'Environnement Canada, leur collaboration, qui datait de plusieurs années pour la fourniture des prévisions météorologiques, en était à sa dernière année. Il faudra trouver un nouveau fournisseur pour la saison 2005.

Conclusion

La SOPFEU a profité de 2004 pour analyser ses opérations et son mode de gestion afin d'améliorer ses méthodes et sa performance. En étant à l'écoute des attentes de ses clients et des suggestions de son personnel, elle a réussi à implanter son système de management de la qualité en vue d'obtenir la certification ISO 9001:2000. De plus, grâce à la démarche Kaizen, des cibles de réduction de coût ont été identifiées dans divers secteurs d'activité de l'organisation; quatre chantiers ont été réalisés.

L'année 2004 nous aura aussi permis de venir en aide à certaines provinces et d'améliorer notre performance en santé et sécurité du travail. Du côté des relations de travail, beaucoup a été accompli, notamment le renouvellement de trois conventions collectives. Avec son lot de projets, l'année a été marquée par les efforts soutenus de tout le personnel.

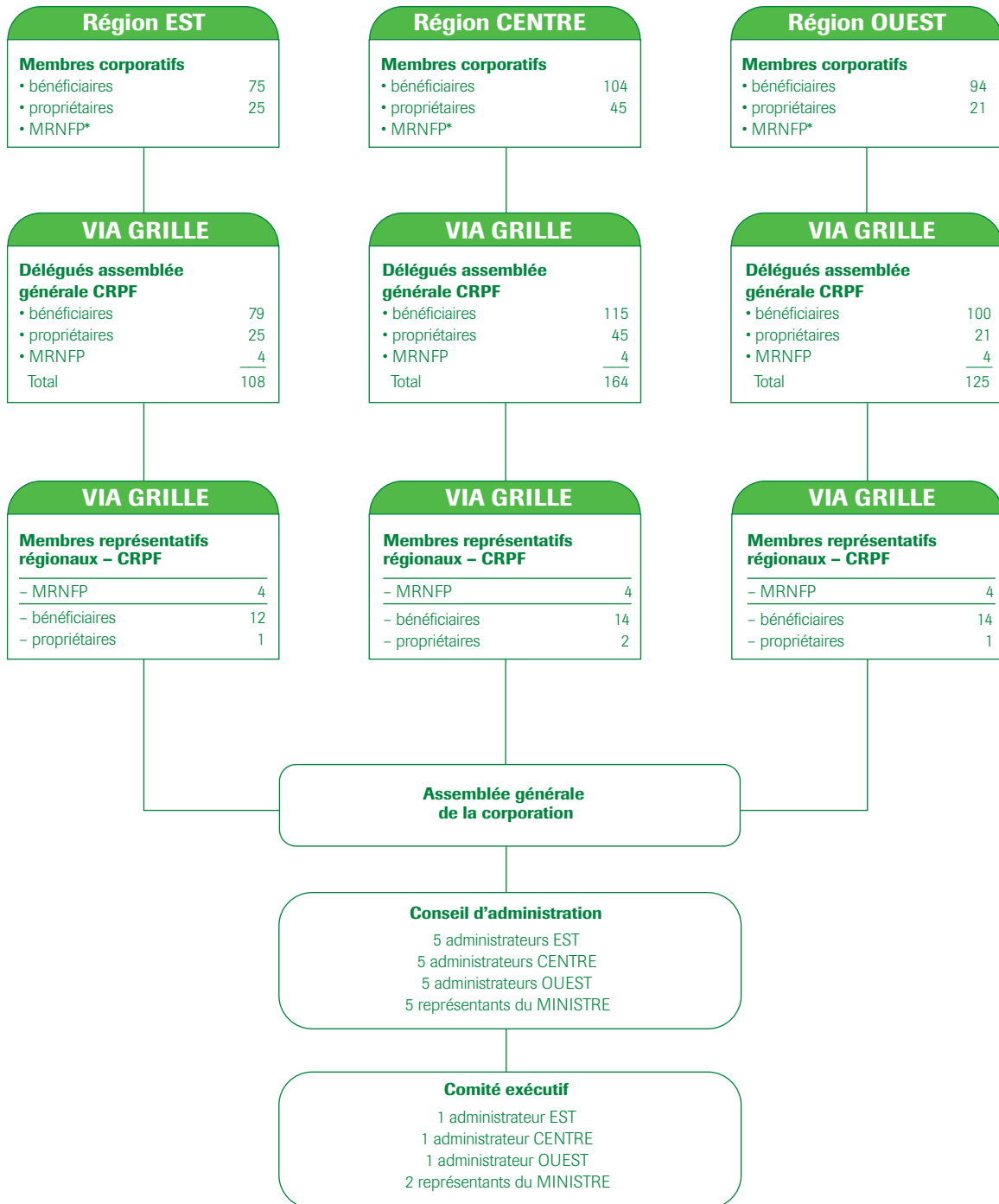
La SOPFEU remercie ses différents partenaires, à savoir l'industrie forestière, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et les grands propriétaires privés, ainsi que ses fidèles collaborateurs tels la Direction de la conservation des forêts, le Service aérien gouvernemental et le Service météorologique du Canada.

Nos sincères remerciements à notre président, M. Claude LeBel, ainsi qu'aux membres du comité exécutif, du conseil d'administration et des conseils régionaux de protection des forêts pour l'intérêt démontré dans la conduite des affaires de notre organisation. En terminant, nous ne pouvons passer sous silence la détermination et l'implication du personnel de la SOPFEU, qui nous permettent de répondre efficacement à notre mission et aux attentes de nos clients.



André Lessard, ing. f.
Directeur général

Processus pour la composition des CRPF et du conseil d'administration 2003-2004



* MRNFP : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Incendies de forêt par mois et par cause 2004

Section intensive

		Total	Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidants	Récréation	Diverses
Avril	A	32	0	1	0	4	1	19	5	2
	B	35,6	0,0	0,1	0,0	2,8	0,0	30,9	1,8	0,0
Mai	A	82	3	0	4	7	2	41	20	5
	B	72,3	3,0	0,0	0,3	9,3	0,9	28,4	27,5	2,9
Juin	A	69	9	0	8	6	5	16	22	3
	B	30,1	0,8	0,0	6,5	1,1	0,5	2,5	18,0	0,7
Juillet	A	29	11	0	7	0	2	1	8	0
	B	24,2	22,6	0,0	0,8	0,0	0,6	0,0	0,2	0,0
Août	A	24	7	0	1	2	1	4	8	1
	B	65,0	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	59,4	0,0
Septembre	A	33	4	0	6	5	2	3	13	0
	B	19,3	0,7	0,0	14,0	1,5	0,0	0,0	3,1	0,0
Après septembre	A	31	1	0	4	0	1	6	18	0
	B	11,9	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	3,1	7,4	0,0
TOTAL	A	300	35	1	30	24	14	90	95	11
	B	258,4	32,7	0,1	23,0	14,7	2,0	64,9	117,4	3,6

Section restreinte

		Total	Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidants	Récréation	Diverses
TOTAL	A	19	7	0	0	7	0	2	3	0
	B	2 785,8	2 209,4	0,0	0,0	518,7	0,0	26,7	31,0	0,0

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)